

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue **vendredi, le 8 juillet 2016**, à la salle communautaire sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, à 19h30, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand.



Sont présents :

Madame Doris Larose et messieurs Michel Longtin, Gaëtan Lalande et Daniel Berthiaume, Gilles Payer et Noël Picard.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Dinel, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Ouverture de la séance régulière

- 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Lecture et adoption des procès-verbaux

2. Finances

- 2.1. Lecture et adoption des comptes fournisseurs de juin 2016
- 2.2. Rapport des salaires et autres rémunérations - juin 2016
- 2.3. Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 juin 2016
- 2.4. Paiement de la réparation du camion V-64 – réf. : accident couvert par MMQ (Rés. 16-04-18031 franchise)
- 2.5. Paiement de la facture relative aux travaux de dynamitage sur les chemin du Lac-Gagnon E. et Brûlé
- 2.6. Dépenses relatives aux travaux de décontamination de l'hôtel de ville
- 2.7. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 2016-05
- 2.8. Approbation du rapport relatif au partage de l'actif et du passif – fin de l'entente intermunicipale relative à la cueillette et à la disposition des matières résiduelles

3. Mine lac à la Loutre

4. Période de questions

5. Département de l'Administration

- 5.1. Correspondance – Annexe III
- 5.2. Gestion du personnel
 - a) Programme d'aide et d'accompagnement social ACTION
- 5.3. Appui – Maintien et ajout de services - Postes Canada
- 5.4. Inscription au congrès de la FQM – 29 septembre au 1er octobre 2016, à Québec

6. Département de l'Hygiène du milieu

- 6.1. Compte rendu du département
- 6.2. Dépenses à approuver – Asphalte Raymond inc. – construction d'un mur de blocs - site de transfert léger
- 6.3. Dépenses à approuver – Pro-Slab – béton coulé pour dalles de béton - site de transfert léger
- 6.4. Autres dépenses à approuver — site de transfert léger

7. Département des Travaux publics

- 7.1. Compte rendu du département
- 7.2. Dépenses supplémentaires – réfection du pont piétonnier du sentier national Iroquois (réf. : résolution 16-04-18065)

8. **Département de la Sécurité publique**
 - 8.1. Compte rendu du département
9. **Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**
 - 9.1. Compte rendu du département
 - 9.2. Appui l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon
10. **Département des Loisirs, de la culture et du tourisme**
 - 10.1. Compte rendu du département
11. **Département du Service à la collectivité**
 - 11.1. Compte rendu du département
12. **Varia**
13. **Période de questions**
14. **Levée de l'assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

2016-07-18103
Ouverture de la séance

Il est résolu à l'unanimité

D'ouvrir la séance à 19h30.

ADOPTÉE

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

2016-07-18104
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu à l'unanimité
QUE,

le Conseil approuve l'ordre du jour, en laissant les varies ouverts.

ADOPTÉE

1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux

2016-07-18105
Adoption des procès-verbaux – 3 et 15 juin 2016

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la lecture des procès-verbaux du 3 et 15 juin 2016 soit exemptée et que ces procès-verbaux soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

2. FINANCES :

2.1 Lecture et adoption des comptes

2016-07-18106
Adoption des comptes – juin 2016

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 30 juin 2016, pour un montant total de 335 340,52\$, dont les détails sont présentés sur les listes déposées, à savoir ;

- Liste sélective des déboursés, payés par les chèques 19463 à 19551
- Prélèvements #4177 à 4187

QUE,

les frais de déplacement et autres dépenses, payés à même les salaires, au montant de 562,20\$, soient également approuvés ;

QUE,

les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient par la même occasion, approuvées.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juin 2016, pour une dépense totale de 62 077,32\$, a été déposé à tous les membres du conseil.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Claire Dinel, directrice générale et secrétaire-trésorière

2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 28 juin 2016

2016-07-18107

Dépôt du rapport détaillé des revenus et dépenses – au 28 juin 2016

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le rapport des revenus et dépenses, au 28 juin 2016, soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

ADOPTÉE

2.4 Paiement de la réparation du camion V-64

Réf. : accident couvert par la MMO (Rés. 16-04-18031)

2016-07-18108

Paiement de la réparation du camion V-64

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 16-04-18031, le Conseil autorisait l'utilisation de la réserve créée pour couvrir les frais liés aux franchises;

CONSIDÉRANT QUE le solde des dépenses totales liées à la réparation du camion V-64 est couvert par notre assureur, la MMO;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil autorise le paiement de la facture FA002946, au montant de 27 414,12\$, à Garage François Thouin inc.;

QUE,
cette dépense s'applique au poste 02-320 00 525.

ADOPTÉE

2.5 Paiement de la facture relative aux travaux de dynamitage sur les chemins du Lac Gagnon E. et Brûlé

2016-07-18109
Paiement de facture – Dynamitage St-Pierre

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la compagnie Dynamitage St-Pierre pour des travaux de dynamitage sur les chemins du Lac Gagnon E. et Brûlé;

Il est résolu à l'unanimité

QUE,
le Conseil autorise le paiement de la facture 7548, au montant de 16 941,57\$, à Dynamitage St-Pierre inc.;

QUE,
cette dépense s'applique au poste 22-320 00 721.

ADOPTÉE

2.6 Dépenses relatives aux travaux de décontamination de l'hôtel de ville

2016-07-18110
Autorisation de paiement – Nettoyage LP Laurin inc. (Qualinet)
Travaux de décontamination de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par le Laboratoire NotreEau inc., suivant notre demande d'analyse de la qualité de l'air des espaces administratifs et du centre communautaire au 1890 de la rue Principale, indique des problèmes de contamination;

CONSIDÉRANT QUE, suivant cette étude, un prix a été demandé à la compagnie Qualinet pour la décontamination des lieux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et que des équipements sont toujours en place pour la poursuite de la décontamination;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,
le Conseil autorise le paiement de la somme de 9 500,00, plus les taxes applicables, à Nettoyage LP Laurin inc. (Qualinet), et ce, pour les travaux décrits à l'offre datée du 20 juin 2016;

QUE,
cette dépense s'applique aux postes budgétaires suivants :

02-130 00 522	90% de la facture totale
02-701 10 522	10% de la facture totale

ADOPTÉE

2.7 Dépôt du certificat relatif – règlement 2016-05 à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

La directrice générale, Madame Claire Diné, dépose le certificat relatif à la tenue du registre pour le règlement 2016-05, relatif à des travaux d'amélioration de chemin pour un montant de 1 M\$; personne n'est venu signer pour demander que ce règlement fasse l'objet d'un référendum.

2.8 Approbation du rapport relatif au partage de l'actif et du passif
Fin de l'entente relative à la gestion des matières résiduelles

2016-07-18111

Approbation du rapport de Lac Simon- Partage de l'actif et du passif de l'entente intermunicipale relative à la cueillette et la disposition des matières résiduelles et calcul de la répartition du produit de disposition

CONSIDÉRANT QUE, suivant un mandat confié par la Municipalité de Lac Simon, la firme comptable Marcil Lavallée a déposé un rapport indiquant le calcul appliqué pour la répartition des produits de disposition des véhicules entre les quatre municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport indique les sommes à être versées par la Municipalité de Lac Simon, tenant compte de son intention d'acquérir le Freightliner 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable tient compte des modalités de partage de l'actif et du passif prévues à l'entente intermunicipale relative à la cueillette et à la disposition des matières résiduelles pour répartir les sommes à être versées aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de ce partage rencontre les rapports internes et qu'il reçoit une recommandation favorable de la directrice générale;

POUR CES RAISONS :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la Municipalité de Lac Simon soit informée que la Municipalité de Duhamel est satisfaite du rapport préparé par la firme comptable *Marcil Lavallée* et approuve le partage dont il fait état pour mettre fin à l'entente relative à la cueillette et à la disposition des matières résiduelles.

ADOPTÉE

3. MINE LAC À LA LOUTRE

4. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des contribuables.

5. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION

5.1 Correspondance

Le détail de la correspondance du mois de juin 2016 apparaît en annexe III, dans un document intitulé « *Correspondance - assemblée du 8 juillet 2016* »

5.2 Gestion du personnel

2016-07-18112

Programme d'aide et d'accompagnement social ACTION

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action gouvernement pour la solidarité et l'inclusion sociale prévoit de nouvelles mesures pour faciliter la réinsertion au marché du travail;

CONSIDÉRANT QUE parmi celles-ci, le Réseau Outaouais ISP pilote le programme d'aide et d'accompagnement social ACTION;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise à favoriser le développement des compétences personnelles et professionnelles de la personne au moyen d'une participation active au sein d'un organisme communautaire ou public;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a été approchée afin d'accueillir des candidats qui souhaitent profiter de ce nouvel outil;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les principales responsabilités de l'organisme d'accueil, on note son obligation d'accueillir, d'orienter et de faciliter l'intégration du participant;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune obligation financière pour l'organisme d'accueil, puisqu'il s'agit d'abord et avant tout d'aider ces personnes à s'intégrer, par une démarche d'accompagnement au sein d'une organisation structurée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil approuve la démarche et accepte de devenir un organisme d'accueil, donc autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Duhamel, tout document nécessaire qui énonce les responsabilités et engagements de la Municipalité de Duhamel et celles de Réseau Outaouais ISP.

ADOPTÉE

5.3 Appui – services de Postes Canada

2016-07-18113

Examen public sur l'avenir de Postes Canada

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier ;

CONSIDÉRANT QUE les compressions ont suscité de l'opposition au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti Libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les compressions ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien ;

CONSIDÉRANT QUE, à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires « verdir » Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible ;

POUR CES RAISONS :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil de la Municipalité de Duhamel souhaite que le groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada tienne compte de son opinion concernant les services à maintenir et à même à ajouter pour que le rôle de Postes Canada au sein de nos communautés soit à la hauteur de nos attentes et besoins.

ADOPTÉE

5.4 Inscription au congrès de la FQM – 29 septembre au 1^{er} octobre /Québec

2016-07-18114

Inscription au congrès de la FQM

CONSIDÉRANT QUE, du 29 septembre au 1^{er} octobre prochain, se tiendra le congrès annuel de la FQM, sous le thème « Les régions, PHARES de notre avenir » ;

CONSIDÉRANT QUE le programme offre plusieurs sujets d'intérêt pour notre municipalité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

deux inscriptions soient payées, au coût de 1 400,00\$, plus les taxes applicables ;

QUE,

les frais de déplacement, en covoiturage, ainsi que de séjour des membres du conseil qui participeront à ce congrès, soient remboursés sur présentation de pièces justificatives ;

QUE,

ces dépenses s'appliquent au poste 02-110 00 310.

ADOPTÉE

6. DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Compte rendu – Hygiène du milieu

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées à l'hygiène du milieu.

ADOPTÉE

6.2 Dépenses à approuver – Asphalte Raymond inc. construction d'un mur de blocs – centre de transfert léger

2016-07-18115

Contrat à Asphalte Raymond inc. – centre de transfert léger

CONSIDÉRANT QUE des plans ont été refaits pour construire le mur de béton du centre de transfert léger avec des blocs de béton, plutôt que selon les premiers plans initialement déposés par Sagenex;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel fournira le matériel requis pour cette construction;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Asphalte Raymond inc. a déposé un prix pour la réalisation des travaux, excluant les matériaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil autorise une dépense de 21 700,00\$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux relatifs à la construction d'un mur de blocs de béton, par la compagnie *Asphalte Raymond inc.*, et ce, suivant l'offre datée du 5 juillet 2016;

QUE,

cette dépense s'applique au poste budgétaire 22 451 10 723.

ADOPTÉE

**6.3 Dépenses à approuver – Les planchers de béton Proslab
Béton coulé pour dalles de béton - site de transfert léger**

2016-07-18116

Contrat à Les planchers de béton Pro-Slab – centre de transfert léger

CONSIDÉRANT QUE des plans ont été faits par la firme Sagenex pour la construction d'un centre de transfert léger ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel réalisera tous les travaux de préparation, autres que ceux liés à la fourniture et la finition du béton coulé, pour les dalles indiquées aux plans;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pro-Slab a déposé un prix pour la fourniture du béton coulé et la finition;

EN CONSÉQUENCE:

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil autorise une dépense de 10 817,50\$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux relatifs à la fourniture et la finition du béton coulé pour les dalles de béton, et ce, suivant l'offre datée du 28 juin 2016 déposée par la compagnie *Les planchers de béton Pro-Slab*;

QUE,

cette dépense s'applique au poste budgétaire 22 451 10 723.

ADOPTÉE

6.4 Autres dépenses à approuver – site de transfert léger

2016-07-18117

Autres dépenses - site de transfert léger

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour les matériaux requis pour la construction du site de transfert léger, notamment des blocs de béton, une toile géotextile et géogrille, bois et autres;

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil autorise les dépenses suivantes :

- BMR 2 000,00\$ plus taxes
- Maccaferri Canada 3 086,00\$ plus taxes
- Béton RB 2 700,00\$ plus taxes

QUE,

ces dépenses s'appliquent au poste budgétaire 22 451 10 723.

ADOPTÉE

7. DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 Compte rendu – Travaux publics

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux travaux publics.

7.2 Dépenses supplémentaires – pont piétonnier du sentier national Iroquois

2016-07-18118

Dépenses supplémentaires – réfection du pont du sentier Iroquois

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 16-04-18065, le Conseil autorisait un projet pour la réfection du pont piétonnier desservant le sentier Iroquois, au coût de 24 500.\$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'une aide financière du Pacte rural de la MRC de Papineau, pour un montant de 18 600.\$, ainsi que d'une aide financière de 1 000.\$ de la Fédération québécoise de la marche;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses supplémentaires se sont ajoutées, notamment en raison de l'obligation d'utiliser des poutrelles d'acier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

le Conseil accorde les contrats suivants pour la construction du pont piétonnier du sentier Iroquois :

- Excavation MiMax 21 308.00\$, plus taxes
- Métal Perrault 7 296.00\$ plus taxes
- Groupe Yves Gagnon 811.25\$ plus taxes

QUE,

d'autres dépenses s'ajouteront, notamment pour des frais de déplacement, des honoraires professionnels et autres, pour un montant total de 3 850.00\$, plus les taxes applicables;

QUE,

suivant ces changements, le projet total présente des dépenses de 34 924.\$, taxes nettes, applicables au poste 03- 310 000, suivant un transfert de 10 000.\$ provenant du compte 03 410 00 000;

QUE,

cette résolution abroge et remplace la résolution 16-04-18065.

ADOPTÉE

8. DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Compte rendu – Sécurité publique

Monsieur Gaëtan Lalande donne le compte rendu concernant les activités liées à la sécurité publique.

9. DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

9.1 Compte rendu – Urbanisme et environnement

Rien à signaler pour ce service.

9.2 Appui – Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon

2016-07-18119

Appui à l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon – Abolition de programme et réduction de budget

CONSIDÉRANT QUE l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est présent sur le territoire de la Municipalité de Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé son budget 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit l'abolition du programme de sensibilisation aux algues bleu vert en 2016-2017 (programme Opération Bleu Vert), ainsi que des coupures de 10% du budget de fonctionnement des organismes de bassins versants, à partir du 1^{er} avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une lettre conjointe a été envoyée, le 12 mai dernier, au député de Papineau, par le COBALI et l'OBV RPNS, demandant son soutien.

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la Municipalité de Duhamel appuie la démarche de l'OBV RPNS dans ses revendications en cette matière;

QUE,

la Municipalité de Duhamel demande donc au gouvernement du Québec de rétablir les fonds, dans les meilleurs délais possibles, du programme Opération Bleu Vert, ainsi que l'aide financière attribuée au fonctionnement des organismes de bassins versants.

ADOPTÉE

10. DÉPARTEMENT DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DU TOURISME

10.1 Compte rendu – Loisirs, culture et tourisme

Le maire, Monsieur David Pharand, donne le compte rendu concernant les activités liées aux loisirs, à la culture et au tourisme.

11. DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ

11.1 Compte rendu – Service à la collectivité

Rien à signaler pour ce service.

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTION

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-07-18120 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité

QUE,

la séance soit et est levée à 20 h 50.

ADOPTÉE

David Pharand
Maire

Claire Diné
Directrice générale et sec.-très.